

PRINCIPES D'EDC EN MATIÈRE D'INFLUENCE ET DE RÉPARATION

La [Politique sur les droits de la personne](#) engage EDC à accroître et à utiliser son pouvoir d'influence pour prévenir et gérer les risques liés aux droits de la personne et les atteintes connexes auxquels elle pourrait être associée par l'entremise de ses relations clients, et de faciliter la réparation des éventuelles atteintes. Pour respecter ces obligations dans l'ensemble de ses activités, la Société a établi des principes d'influence et de réparation, que l'Équipe de la haute direction a approuvés en décembre 2020.

CONTEXTE

Depuis le lancement de la [Politique sur les droits de la personne](#) en mai 2019, EDC travaille à mettre en œuvre les engagements de ses politiques. Elle cherche notamment, au chapitre de l'influence et de la réparation, à traduire ses engagements généraux en pratiques méthodiques pour l'ensemble de l'organisation tout en s'assurant que chaque échelon en comprend les tenants et les aboutissants. C'est dans cet objectif qu'elle a élaboré des principes d'influence et de réparation avec l'aide de Shift, le centre d'expertise par excellence sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU.

Les principes d'EDC ont été façonnés avec l'apport substantiel de groupes de travail internes transfonctionnels composés de représentants de divers secteurs d'activités. En effet, la mise en œuvre des engagements se ramifie dans les pratiques de toute l'organisation, d'où l'adoption, pour ces démarches, d'une optique de gestion du changement : l'objectif est de mettre les principes en pratique en adaptant les conduites et les méthodes de toute l'organisation.

OBJET

Les principes en question s'inscrivent dans le cadre d'influence et de réparation d'EDC, qui vise l'amélioration de sa gestion des risques liés aux droits de la personne et l'atteinte de résultats bénéfiques pour l'humain et l'environnement. C'est ainsi que, ces dernières années, la Société a considérablement amélioré ses méthodes de repérage et d'évaluation des risques d'ordre environnemental, social et humanitaire. Elle travaille maintenant à rendre plus efficace sa gestion des risques et des problèmes rencontrés dans le cadre de ses transactions et de ses relations clients :

- en prévoyant une approche plus uniforme, robuste et efficace pour ce qui est de prévenir ou d'atténuer les risques et les problèmes environnementaux, sociaux ou liés aux droits de la personne;
- en se plaçant en meilleure position de s'assurer, avant et après coup, qu'il y a réparation des éventuels torts causés;

- en s'assurant que son approche de l'influence et de la réparation entrera en ligne de compte dans ses décisions (ex. : transactions, relations et projets à accepter; ressources d'influence à investir dans les transactions présentant des risques graves).

Le cadre d'influence et de réparation d'EDC comprend :

- la **Politique sur les droits de la personne** d'EDC, en plus d'engagements spécifiques d'influence et de réparation;
- un ensemble de **principes d'influence et de réparation** qui balisent notre démarche et servent de boussole pour orienter tous nos efforts en la matière;
- une suite d'**outils** qui mettent les principes en pratique et les intègrent aux processus de contrôle préalable et décisionnels d'EDC (à venir);
- des **domaines d'action prioritaires**, pour reconnaître la nécessité d'accorder plus d'attention à certains risques environnementaux, sociaux et liés aux droits de la personne de son portefeuille :
 1. accent sur la réparation dans les secteurs des ressources et de l'extraction en Amérique latine;
 2. facilitation de la transition climatique auprès du secteur canadien du pétrole et du gaz naturel;
 3. accent sur les problèmes sociaux liés à l'énergie solaire, un nouveau secteur d'importance stratégique pour EDC.

Le cadre d'influence et de réparation devrait être entièrement mis en place d'ici décembre 2021.

TERMES IMPORTANTS

Pouvoir d'influence : Tout ce qu'EDC pourrait faire pour influencer ses clients ou d'autres parties responsables de façon à prévenir et à gérer les risques et les problèmes d'ordre environnemental, social ou humanitaire auxquels EDC serait associée par l'entremise de ses produits ou services.

Réparation : Il s'agit de la reconnaissance du fait que les personnes touchées par des effets défavorables ont un droit de recours, le but étant que la situation initiale soit rétablie. Dans la plupart des cas, le devoir d'EDC est d'user de son influence pour encourager ses clients et les autres parties responsables à prendre les mesures correctrices qui s'imposent vis-à-vis des populations lourdement touchées par leurs activités.

PRINCIPES D'EDC EN MATIÈRE D'INFLUENCE ET DE RÉPARATION

Principes fondamentaux

Les principes fondamentaux balisent l'approche d'EDC en matière d'influence et de réparation et sont la pierre d'assise de l'intégration des autres principes dans l'organisation.

1. **Une responsabilité partagée.** Chaque employé d'EDC, peu importe sa fonction, a un rôle à jouer pour exercer son influence et encourager la réparation, et ce, dans chacune des unités.
2. **Pour l'ensemble des produits et services.** L'influence et la réparation ont une place dans toutes les sphères d'EDC, quels que soient le produit et le service – bien que l'application du principe doive être modulée selon le secteur.
3. **Tout au long du cycle de la transaction ou de la relation.** Les questions d'influence et de réparation sont pertinentes à chaque étape de la transaction ou de la relation, du premier contact à la toute fin.
4. **Une valeur ajoutée pour les clients.** L'approche d'EDC quant au renforcement et à l'utilisation de l'influence et à l'encouragement de la réparation se veut profitable pour les clients, qui pourront grâce à elle réduire leurs risques et accroître leur présence et leur compétitivité dans une économie mondiale où la responsabilité en affaires prend de l'importance.

Principes opérationnels

Les principes opérationnels orientent la façon dont EDC mettra en œuvre les principes d'influence et de réparation.

5. **Sphères prioritaires.** EDC définira les portefeuilles prioritaires de l'approche stratégique. Pour chacune de ces sphères, EDC cherchera activement à renforcer l'influence, investira dans les ressources organisationnelles et s'efforcera de donner l'exemple au sein de l'industrie et auprès de ses homologues.
6. **Quête continue de l'amélioration.** EDC est consciente que le renforcement et l'utilisation de l'influence – entre autres pour la réparation – constituent généralement une stratégie à long terme : il faut parfois attendre longtemps avant que les changements dans les pratiques des clients et des tiers permettent réellement de prévenir ou d'atténuer le risque.
7. **Responsabilité.** EDC effectuera une surveillance et une évaluation régulières de l'efficacité des mesures prises pour renforcer et utiliser son influence ou encourager la réparation et rendra compte de ses constats; il s'agira de s'assurer que ces mesures ont été bénéfiques pour les populations ou l'environnement. Si ce n'est pas le cas, EDC sera disposée à revoir son approche et à intensifier ses efforts.
8. **Transparence.** EDC fera preuve de transparence autant que possible quant aux moyens qu'elle prend pour exercer son influence dans un but de prévention et d'atténuation des répercussions environnementales, sociales et liées aux droits de la personne et, en cas de préjudice, pour encourager la réparation, conformément à sa Politique sur la transparence et la divulgation.

Influence

9. **Évaluation de l'influence.** Dans les relations ou les transactions à risque élevé, l'évaluation de l'influence fera partie intégrante du processus de contrôle préalable et constituera un facteur central dans la prise de décisions et les approbations.
10. **Solidité des outils d'influence.** Dans les relations ou les transactions à risque élevé et dans les sphères prioritaires, EDC aura recours à un vaste éventail d'outils d'influence pour prévenir ou atténuer efficacement les risques ou les répercussions.

Réparation

11. **L'importance de la réparation.** Dès que des répercussions graves sont observées, EDC appellera à la réparation pour les parties touchées.
12. **Préparation en vue d'une réparation.** Dans les relations ou les transactions à risque élevé et dans les sphères prioritaires, EDC aura recours à un vaste éventail d'outils pour intégrer l'éventualité d'une réparation dans les processus de contrôle préalable et de montage de la transaction.
13. **Des actions adéquates.** Face à des répercussions graves dans une relation ou une transaction, EDC évaluera son rôle en lien avec les dommages et la nature de sa responsabilité quant à la réparation, puis prendra les mesures appropriées pour assurer réparation aux parties lésées.